

## CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 29 mai 2024 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Subvention pour les 80 ans du Mémorial Américain de Fontain
- Subventions aux associations
- Cimetière : devis pour relevé et fourniture de plans
- Décision modificative
- GBM : compétence lecture publique
- Adressage : numérotation des habitations des lieudits
- Questions diverses

Fait à la Vèze, le 23 mai 2024  
Le Maire,  
Jean-Pierre JANNIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Le 29 mai 2024, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers. M. Christophe BOURDIER, en retard, ne participe pas aux délibérations numérotées de 1 à 3.

Date de convocation : 23 mai 2024

La séance du conseil municipal débute à 19h04

### **1/ désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Sandrine CREVOISIER pour remplir cette fonction.

**pour : 8      contre : 0      abstention : 0**

### **2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente**

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

**pour : 8      contre : 0      abstention : 0**

### **3/ subvention pour les 80 ans du Mémorial Américain de Fontain**

Une manifestation pour le 80ième anniversaire du Mémorial Américain de Fontain aura lieu le 19 janvier 2025. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 1000 euros à l'association du mémorial. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de mille euros à l'association du Mémorial Américain de Fontain.- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

**pour : 8      contre : 0      abstention : 0**

### **4/ subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose d'octroyer les subventions suivantes : 144 € au foyer socio-éducatif du collège de Saône, 89 € à Oncodoubs, 89 € aux anciens combattants, 89 € au don du sang et 89 € pour les pompiers de Saône. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre les propositions du Maire

**pour : 9      contre : 0      abstention : 0**

### **5/ cimetière : devis pour relevé et fourniture de plans**

Suite aux nombreux aménagements du cimetière, Monsieur le Maire présente un devis pour faire réaliser un plan. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de M. Cédric LINDECKER, d'un montant de 900 €, pour la réalisation de plans du cimetière.

**pour : 9      contre : 0      abstention : 0**

### **6/ décision modificative**

Le montant des échéances d'un prêt à taux variable ayant été connus après le vote du budget, il convient de créditer le compte 66111 de 750 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'ouverture de crédit d'un montant de 750 € au compte 66111.

**pour : 9      contre : 0      abstention : 0**

### **7/ GBM : compétence lecture publique**

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence « lecture publique » et qui porte sur :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications des statuts

**pour : 9      contre : 0      abstention : 0**

### **8/ adressage : numérotation des habitations des lieudits**

L'article 169 de la loi 3DS reconnaît pleinement la compétence des communes en matière d'adressage. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieudits et de leur numérotation. Il reste pour la commune de La Vèze quelques habitations non numérotées et des doublons dans les appellations des voies. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de travailler plus précisément l'adressage sur la commune.

**pour : 9      contre : 0      abstention : 0**

### **Informations, questions diverses**

Le Maire demande aux élus leur disponibilités pour le scrutin du 9 juin (Européennes).

Le dossier de révision du PLU reçu en mairie comporte des erreurs. Ce sujet sera discuté en commission d'urbanisme avant de contacter les services PLUi de GBM.

Didier Rochet propose qu'on communique plus largement sur les changements dans l'arrêté tranquillité par affichage et sur le site web de la commune.

Fin de la séance : 20h16

### **Liste des délibérations prises lors de cette séance**

Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Subvention pour les 80 ans du Mémorial Américain de Fontain  
Subventions aux associations  
Cimetière : devis pour relevé et fourniture de plans  
Décision modificative  
GBM : compétence lecture publique  
Adressage : numérotation des habitations des lieudits

### **Liste des membres présents :**

Christophe BOURDIER, Judith BOURGOIN, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Annick HENRIET, Jean-Pierre JANNIN, Didier ROCHET, Alice TONNIN et Jérôme TRONCIN

Signature du Maire

Signature du secrétaire